

DIPLÔME INTER UNIVERSITAIRE SANTÉ, SOCIÉTÉ ET MIGRATION

L'interprétariat dans les permanences juridiques de la Cimade : un élément déterminant.

Mémoire du Diplôme Inter-Universitaire « Santé, société et migration » Rédigé sous la direction de Roman Petrouchine

DARAN, Sylvie

Année 2019-2020







L'interprétariat dans les permanences juridiques de la Cimade : un élément déterminant.

<u>Mots clés</u>: Barrière de la langue, vulnérabilité, accès aux droits pour tous, enfants traducteurs, co-construction.

<u>Problématique</u>: Comment le fait de prendre en compte l'interprétariat auprès des personnes migrantes allophones ou parlant peu le français, peut il améliorer le fonctionnement des permanences juridiques ?

<u>Résumé</u>: Réfléchir sur la problématique de la langue au niveau des permanences juridiques de la Cimade apparait comme essentiel au vu d'une pratique militante et de l'enseignement du DIU Santé, Société, Migration. S'emparer de ce sujet, en faire l'état des lieux et en lien avec les membres du groupe local et les personnes issues de migration qui sont investies; le faire évoluer afin de co- construire un nouvel espace de communication.

Mémoire du Diplôme Inter-Universitaire « Santé, société et migration »
Rédigé sous la direction de Roman Petrouchine
Année 2019-2020

« Si vous parlez à un homme dans une langue qu'il comprend, vous parlez à sa tête, si vous lui parlez dans sa langue, vous parlez à son cœur ». Nelson Mandela

Remerciements

Je remercie Roman Petrouchine, mon référent mémoire pour m'avoir aidée à prendre de la hauteur dans le choix du sujet.

Merci également à toute l'équipe de la formation du DIU « Santé Société Migration », tout particulièrement Nicolas Chambon pour ses remarques et questions plus que pertinentes.

Merci aux interprètes bénévoles qui ont répondu à mes questionnaires. Un énorme merci à Dalie Farah pour sa disponibilité.

Je remercie mes collègues les bénévoles de la Cimade pour avoir répondu à mes questionnaires : Yvette pour ses conseils juridiques, Cécile pour les supports multimédias, Isabelle pour le rapport sur l'enfant traducteur, Mathilde pour l'initiative du Grand Est, Céline pour la relecture, Alice pour ses paroles rassurantes et surtout mes deux Emma qui m'ont soutenue et accompagnée (avec quelle patience) dans « ma révolution numérique ».

Table des matières

Remerciements	4
Introduction	6
1/Présentation des permanences juridiques de la Cimade	8
A/ Descriptif général de la Cimade (Comité Inter mouvement auprès des Evacués)	8
B/ Présentation des permanences du groupe local 63	10
2/ Qu'en est -il de l'interprétariat dans les permanences de la Cimade ?	12
A/ Le constat	12
a/ L'enquête exploratoire	12
b/ L'enquête de terrain :	15
B/ Les moyens existants pour arriver à communiquer :	16
a/ les interprètes bénévoles	16
b/ Les applications téléphoniques :	19
c/ L'utilisation d'une autre langue :	
d/ La communication non verbale	
C/ Focus sur les enfants interprètes	
a/ Situation d'appel	
b/ Analyse de la situation d'appel	
b/ Notions sur la parentification :	24
3/ Vers quelles pistes d'amélioration ?	31
A/ A l'heure des bilans	31
B / Propositions du côté des bénévoles	33
C / Propositions du côté des accueillis	34
Conclusion	37
Bibliographie	39
Annexes	41

Introduction

Infirmière depuis 35 ans, j'ai connu une longue carrière dans de nombreux domaines aussi bien en ville (Lyon, Clermont–Ferrand), qu'à la campagne (dans le Cantal pendant 18 ans). Depuis 2016, je travaille en secteur psychiatrique, dans différentes cliniques. En plus de mon métier, je suis très investie dans des milieux associatifs tels que la Cimade dont je fréquente le groupe « Sensibilisation » et les permanences juridiques. Je participe également à un atelier FLE qui se tient chaque semaine dans un café associatif de Clermont Ferrand.

L'an dernier j'ai suivi la journée d'étude organisée par Orspere Samdara « Partir, grandir, devenir ». J'ai découvert ainsi l'activité de cet organisme et l'idée de m'inscrire au DIU « Santé, société, migration » m'est tout de suite apparue comme une évidence. Réunir au sein d'une même formation le sanitaire et le social correspond tellement à ce qui caractérise mon quotidien.

Militer pour améliorer les conditions d'accueil des personnes migrantes est le sujet qui m'anime. Le choix de réfléchir à la communication ou plus particulièrement l'interprétariat au sein des permanences juridiques s'est tout de suite imposé à moi. Tout d'abord j'avais envisagé pour ce mémoire un sujet plus restrictif « L'interprétariat des enfants dans le parcours migratoire de leurs parents ». Il me permettait de réagir à une situation vécue en septembre au sein d'une permanence juridique. Mais un long échange avec mon référent mémoire, Roman Petrouchine, m'a fait évoluer par rapport au choix du sujet. Ses arguments très persuasifs m'ont ouvert les portes d'une réflexion beaucoup plus vaste, faisant des liens entre mon engagement militant, la formation suivie cette année et peut-être offrant la possibilité de contribuer à l'évolution de la situation dans les permanences juridiques.

Le sujet s'est donc transformé en « L'interprétariat dans les permanences juridiques de la Cimade : un élément déterminant. » Mon référent mémoire m'a suggéré de faire un journal des permanences, malheureusement cela n'a pu aboutir du fait de la période de confinement liée au Covid 19, et qui a occasionné la fermeture des permanences dès le 17 mars 2020. Il a donc fallu travailler à distance en mobilisant mes souvenirs et en pratiquant des entretiens par mail ou par téléphone auprès des bénévoles des permanences, des enfants interprètes et des interprètes bénévoles. J'ai également fait le choix d'une enquête

exploratoire basée sur un questionnaire transmis à des permanents juridiques du groupe local 63 et de la région AURA.

De nombreuses lectures (trop peut-être) m'ont permis d'affiner et d'approfondir certains sujets. De nombreux points ont trouvé un éclairage dans les différents modules du DIU.

Tout cela m'a conduit à m'interroger sur la problématique suivante : « Comment le fait de prendre en compte l'interprétariat auprès des personnes migrantes allophones ou parlant peu le français peut-il améliorer le fonctionnement des permanences juridiques de la Cimade ? »

Pour essayer d'expliciter au mieux de cette problématique, nous présenterons dans un premier temps la Cimade, association nationale, son historique, sa charte déontologique, les permanences juridiques, puis nous nous attacherons plus particulièrement à la permanence juridique 63 et à son fonctionnement.

Nous envisagerons ensuite la thématique de l'interprétariat dans ces permanences juridiques à travers le constat des bénévoles par l'enquête exploratoire, le ressenti des interprètes, les différents moyens existants, etc. Nous terminerons cette partie par un focus sur l'interprétariat des enfants dans le parcours migratoire de leurs parents. Une situation d'appel poignante introduira le sujet, nous essayerons d'en faire l'analyse et nous conclurons par un contenu théorique visant à éclaircir la notion de parentification. Des témoignages d'enfants traducteurs notamment celui de l'écrivaine Dalie Farah viendront illustrer ces propos.

La dernière partie nous permettra de faire un bilan de toutes ces réflexions et de proposer quelques pistes d'améliorations, que ce soit du côté des bénévoles comme de celui des usagers.

1/Présentation des permanences juridiques de la Cimade

A/ Descriptif général de la Cimade (Comité Inter mouvement auprès des Evacués)

La Cimade est une association Loi 1901, de solidarité active et de soutien politique aux migrants, aux réfugiés et aux déplacés. Elle assiste dans leurs démarches aussi bien les demandeurs d'asile que les étrangers en situation irrégulière, quelles que soient leurs origines, leurs opinions politiques, religieuses ou leurs convictions.

Depuis plus de 80 ans, elle a pour mission d'accompagner les personnes étrangères dans la conquête de leurs droits; de résister contre les lois et les politiques qui stigmatisent, excluent et humilient; de témoigner et d'interpeler les pouvoirs publics et les consciences; de formuler des propositions alternatives aux politiques migratoires et d'œuvrer à la sensibilisation de l'opinion.

Née le 18 octobre 1939, au sein des mouvements de jeunesse protestante, La Cimade vient en aide aux populations d'Alsace et de Lorraine, qui fuyant le nazisme, sont internées dans des camps mis en place par le régime de Vichy ou dans ceux spécifiques aux personnes juives. Elle assure à la fois par le biais de ses équipier(e)s, une aide matérielle (soins, nourriture), un soutien à la vie culturelle dans les camps (en s'appuyant sur la présence d'artistes et d'intellectuels), des actions en vue de faire libérer les internés soit en intervenant auprès des autorités soit en organisant des filières de passage clandestin vers la Suisse, ou en fabriquant de faux papiers.

Après la guerre, la Cimade continue à intervenir auprès des personnes sinistrées dans les régions dévastées par les combats ; elle participe à la réconciliation franco-allemande, en rendant visite aux prisonniers de tous bords internés dans des camps.

Dans les années 50, elle s'engage politiquement en faveur de la décolonisation et accompagne les immigrés, venus soutenir l'économie française en reconstruction. Elle assiste notamment les Harkis, internés dans le sud de la France, dont elle dénonce les conditions d'accueil indignes.

Entre 1960 et 1980, la Cimade se mobilise dans les rapports Nord Sud et s'engage avec les mouvements de libération dans les dictatures du Tiers Monde.

Depuis les années 90 et jusqu'à nos jours le durcissement et la complexification des lois rendent les parcours des personnes étrangères souvent insolubles. La Cimade assure une présence très importante sur le terrain, le plus souvent sur le plan juridique dans les permanences d'accès aux droits, dans les centres de rétention administrative (crées en 1984), ou en prison, mais elle renforce également son rôle de « lanceur d'alerte » pour dénoncer publiquement l'inacceptable et entreprendre un travail d'analyse afin d'élaborer des propositions pour une autre politique migratoire.

Souvent assimilée à une obédience protestante, la Cimade a dès la fin de la seconde guerre mondiale affirmé son autonomie. Le texte de ses dirigeants de l'époque, Madeleine Barot et le pasteur Boegner, en témoigne : « La Cimade doit rester une association indépendante des institutions ecclésiastiques, tout en maintenant des liens avec le monde protestant et affirmer son identité « œcuménique » c'est-à-dire ouverte –dans un engagement laïc auprès des personnes étrangères. » Pour autant, la Cimade a conservé une fidélité aux valeurs et aux convictions de ces fondateurs qui a encadré au fil du temps son orientation. Une des applications sur le terrain est la finalisation en 2019 d'une charte déontologique, construite collégialement, et qui affirme six grands principes devant guider les actions auprès des personnes étrangères. En voici les intitulés :

- 1/ Assurer un accueil inconditionnel, basé sur un principe de non-discrimination.
- 2/Assurer à toutes les personnes accompagnées une égalité de traitement.
- 3/Concilier l'intérêt individuel et la promotion des droits.
- 4/Etablir des relations bienveillantes et respectueuses avec les personnes accompagnées.
- 5/ Assurer le droit à la confidentialité pour les personnes accompagnées.
- 6/Assurer des relations aux tiers conformes à la promotion des droits des personnes.

La Cimade accompagne ses bénévoles par des formations, nationales, régionales ou locales sur des thématiques diverses. Ces derniers ont accès également à une plateforme numérique, Cimadoc, où sont recensés de nombreuses informations, décrets et diverses mises à jour. Des réunions régulières permettent aux bénévoles de partager leurs

expériences, leurs difficultés, de s'interroger sur leurs pratiques et de toujours garder à

l'esprit que la personne accueillie doit maitriser son destin, il ne s'agit pas de faire à la place,

mais avec.

B/ Présentation des permanences du groupe local 63

Le groupe local d Clermont Ferrand a été créé en 1986. Depuis 2017, il est intégré à la région

AURA, qui compte dix groupes locaux et trois salariés basés à Lyon et à Grenoble.

Le nombre de sympathisants a doublé depuis 2015 : en 2019, 132 adhérents et environ 70

bénévoles composent le groupe de Clermont Ferrand.

Des permanences juridiques ont lieu chaque semaine : le mercredi matin de 9H00 à 12h et

le jeudi soir de 17h à 20h. Il ne sera tenu compte ici que des permanences du mercredi,

celles du jeudi étant partagées avec d'autres associations (la LDH¹ et RESF²). Une

permanence téléphonique 7 jours sur 7 et 24h sur 24 est tenue par des bénévoles.

Une quinzaine de permanents intervient chaque semaine selon les disponibilités. Les

entretiens se déroulent le plus souvent en binôme, ce qui permet une mutualisation des

compétences, un partage des responsabilités, et l'exercice de l'activité avec un souci de

juste distance dans un cadre collectif. Ce fonctionnement est également propice pour la

formation de nouveaux permanents.

L'accueil du mercredi se fait dans un grand garage aménagé et chauffé, prêté par la

communauté protestante. Les bénévoles essayent d'organiser les locaux afin de les rendre

accueillants et assurer au mieux la confidentialité : des boxes séparés, l'anonymisation lors

de l'appel des personnes ...Des espaces de convivialité sont également mis en place :

partage de boissons chaudes et petits gâteaux en début de permanence, mise à disposition

de jus de fruits , de quelques jouets et de livres pour les enfants ,souvent nombreux aux

permanences, et qui visent à meubler une attente quelquefois longue.

¹ LDH: Ligue des Droits de l'Homme

² RESF: Réseau Education Sans Frontière

10

Une quarantaine de personnes fréquente ce lieu chaque semaine, une liste d'attente aide à gérer le flux. Les permanents s'efforcent d'être assez rapides pour ne pas exacerber les tensions, lorsque les situations sont trop complexes, ils n'hésitent pas à proposer un rendezvous particulier à la personne.

En 2019³, 2176 personnes ont fréquenté les permanences juridiques, certains ne viennent qu'une fois, d'autres sont présents pendant plusieurs années. 77 nationalités sont recensées, mais pour la plupart il s'agit de ressortissants de Guinée, d'Algérie, du Maroc, de plus en plus d'Albanie, du Kosovo et de Géorgie. Plus des deux tiers des personnes reçues sont célibataires. Les mineurs non accompagnés ont des permanences spécifiques organisées par RESF et ne fréquentent en général pas nos permanences.

Les questions posées concernent essentiellement les recours CNDA⁴, les conditions d'accueil, les titres de séjour (première demande ou renouvellement), le regroupement familial, les demandes relatives à la santé, parfois les naturalisations. Le recensement des résultats est complexe (peu de retour des personnes concernées, délais de réponse interminables des administrations, ou départ vers une autre destination.) Quelquefois un moment de réconfort, une personne arrive avec un grand sourire, un petit présent et enfin une réponse positive à sa demande d'asile ou de titre de séjour, mais ce fait reste minoritaire.

A l'issue de la permanence, les bénévoles déjeunent ensemble, puis en début d'après-midi reviennent sur certains dossiers gérés le matin, les nouveautés, les difficultés... Une formation peut également être organisée dans ce cadre il s'agit le plus souvent de rencontres avec des avocats, des travailleurs sociaux...

Chaque mois a lieu une rencontre avec les autres groupes qui constituent la Cimade : FLE (français langue étrangère), sensibilisation, groupe d'intervention dans les prisons, cela permet à chacun de sortir de son domaine et d'appréhender au mieux la situation globale des personnes étrangères accueillies sur notre territoire.

_

³ Données issues du bilan moral de l'Assemblée Générale de la Cimade de 2019

⁴ CNDA: Cour Nationale du Droit d'Asile

2/ Qu'en est -il de l'interprétariat dans les permanences de la Cimade ?

A/ Le constat

Un état des lieux a été réalisé à partir de deux outils : tout d'abord une enquête exploratoire et ensuite une exploration sur le terrain, cette dernière n'a pu malheureusement être optimale du fait du Covid et de la fermeture des permanences juridiques qui en a découlé.

a/ L'enquête exploratoire

Un questionnaire a été élaboré et transmis par mail à 19 personnes, participant aux permanences juridiques de la Cimade aussi bien à l'intérieur du groupe 63 que sur l'ensemble de la région AURA. 19 réponses sont revenues.

Elles émanent de 12 femmes et 7 hommes ; 15 personnes ont plus de 40 ans, 3 sont entre 30 et 40 ans et une de moins de 30 ans. La majorité des interlocuteurs fréquente les permanences depuis moins de 5 ans (12 personnes), 3 le font depuis plus de 5 ans et 4 depuis plus de 10 ans.

- Majoritairement, tous reconnaissent recevoir régulièrement des personnes allophones. Pour 13 personnes le fait que l'interlocuteur ne parle pas français allonge significativement le temps de l'entretien, 6 d'entre eux ne notent pas de différence.
- 7 permanents se disent frustrés par cette situation (l'interlocuteur parle peu ou mal le français), 4 trouvent dans ce challenge une forme d'émulation, 3 évoquent la patience dont il faut faire preuve, 1 personne parle de découragement, 1 de compassion. En fin de permanence l'agacement est le ressenti le plus présent, on note également la crainte de ne pas avoir été assez explicite, de ne pas avoir tout compris et de manquer ainsi des informations importantes.
- En ce qui concerne les difficultés de compréhension : pour 9 d'entre eux les démarches administratives sont les plus problématiques à traduire, l'évaluation de la demande de l'interlocuteur est également compliquée pour 4 permanents : le motif exact de la demande, être obligé de déduire avec peu d'éléments vers quelle

solution devra s'orienter l'accompagnement, on ne comprend pas toujours les attentes du visiteur par rapport à la permanence.

Le récit migratoire est pour 4 personnes souvent difficile à appréhender d'une part à cause de la barrière de la langue mais aussi à cause d'une certaine pudeur à poser des questions sensibles dans l'univers non propice que représente une permanence juridique. 2 permanents reconnaissent que tout est difficile à comprendre quand l'interlocuteur parle peu ou mal le français.

Pour 9 personnes les droits sont les informations les plus compliquées à « traduire », les démarches à mettre en place pour remédier à des situations complexes le sont tout autant pour 8 permanents.

- Pour 14 personnes le manque de vocabulaire technique du droit en anglais ou dans la langue d'origine de la personne est un frein également à la compréhension.
 Pour 17 personnes, il s'avère que le temps de l'entretien permet d'évaluer le degré de compréhension de l'interlocuteur : lorsque cela parait improbable, il est toujours possible de proposer un rendez-vous particulier en dehors des permanences et avec la présence d'un interprète.
- 9 permanents pensent pouvoir établir un lien avec la personne migrante parlant peu ou mal le français, même si une première entrevue n'aboutit souvent pas sans le recours à un interprète. 2 bénévoles insistent sur le fait que cette rencontre crée une mise en confiance et instaure une future collaboration.
 - 5 bénévoles ne pensent pas pouvoir établir de lien suffisant, dans une visée d'assistance juridique avec les personnes qui ne parlent pas la langue du pays d'accueil.

Des remarques subsidiaires ont été faites en marge du questionnaire, elles soulignent :

- Le manque d'homogénéité des réponses des différentes administrations, ce qui rend le discours quelquefois inaudible : « pourquoi pour un tel cela s'est passé comme ça ? Pourquoi me demandent-ils à moi autre chose... »
- ❖ Le manque de ressources humaines, de traducteurs est mis en avant également.

Le manque de moyens financiers : jusqu'au début des années 2000, une subvention du Conseil Départemental permettait de faire appel à des interprètes professionnels de l'Interservices Migrant (actuellement SAMA) ces aides ont été supprimées.

Sur la forme du questionnaire les interlocuteurs ont regretté que l'on ne puisse pas cocher plusieurs cases.

Je conclurai cette partie par quelques réflexions personnelles inspirées par ces réponses :

Le problème de la langue semble bien au cœur de l'intervention dans les permanences. Le souci de comprendre et de faire comprendre de quoi on parle est encore rendu plus difficile à cause de la spécificité juridique du vocabulaire mobilisé, et de la complexité des démarches initiées. Tout ceci se complique encore du fait de l'urgence des situations (délais courts à respecter pour les OQTF⁵ Par exemple).

Beaucoup de permanents reconnaissent devoir faire quelquefois des déductions, des supputations par rapport à la fragilité des documents fournis. Se pose ici clairement la limite entre interprétariat et interprétation.

Bien que le besoin de formation n'émerge pas vraiment des réponses à ce questionnaire, (je reconnais ici un manque au niveau de l'élaboration de cet outil), on ressent quand même une attente des bénévoles dans ce domaine. D'autant plus que peu d'articles sur le sujet sont disponibles sur Cimadoc, la plateforme informative de la Cimade. Le groupe de travail de la région Grand- Est semble d'autant plus précieux, nous l'évoquerons dans la troisième partie.

En ce qui concerne l'interprétariat des enfants, que nous reprendrons par la suite dans le focus sur l'enfant interprète, on ressent un malaise notable par rapport à cette situation : le désir de protéger à tout prix l'enfant est majeur, même si pour certains et en fonction de l'âge du traducteur cet exercice peut avoir des répercussions très positives.

La disponibilité et l'inventivité des permanents de la Cimade sont remarquables, nous soulignerons quelques-unes de leurs stratégies dans la troisième partie de ce mémoire.

⁵ OQTF : Obligation de Quitter le Territoire Français

b/ L'enquête de terrain :

Nous tenterons dans un premier temps de décrire le déroulement d'une permanence type d'un mercredi matin. Les personnes migrantes sont souvent présentes depuis longtemps devant la porte d'entrée du local à l'arrivée du premier bénévole vers 8h15. Une feuille d'émargement est prévue ainsi qu'une liste de numéros d'appel. Les gens sont invités à s'asseoir autour d'une table, une quarantaine de chaises est disponible. Nous partageons une boisson avant de commencer (thé, café, jus de fruits, eau sont laissés à disposition des visiteurs toute la matinée). Un seul WC est utilisable pour tous.

Deux bénévoles assurent l'accueil suivant l'ordre d'arrivée, ils notent l'état civil du visiteur : nom, prénom, date de naissance, sexe, nationalité, situation de famille, adresse, numéro de téléphone, date d'entrée sur le territoire, et motif de la consultation du jour. S'il s'avère que la personne est déjà venue nous vérifions simplement son numéro de téléphone et son adresse et le nom du bénévole qui l'a déjà reçue et qui assurera donc si cela est possible le suivi du dossier.

Toutes les informations sont inscrites sur un tableau Excel, quelquefois le passage simple par l'accueil suffit à éclairer une situation : inscription à des cours de français ou renseignement .

Pour la majorité des cas, les personnes sont orientées vers les trois bureaux disponibles (dont un est partagé en deux espaces par un paravent), soit une possibilité de faire quatre consultations en même temps.

Les bénévoles disposent de 4 ordinateurs portables, de 3 imprimantes et d'un photocopieur.

Les personnes migrantes installées (quelquefois obligation de recevoir 4 ou 5 personnes lorsqu'il s'agit de parents accompagnés d'enfants (ce qui complique un peu plus encore l'entretien : espace réduit, pleurs, « touche à tout. »), chacun se présente. Les visiteurs sont souvent amenés à fournir des documents (attestations, convocations, OQTF, etc.), on peut souvent remarquer de grandes difficultés à retrouver ces documents, qui sont en mauvais état ou absents. Certaines personnes, trop rares malheureusement, ont été accompagnées dans leurs démarches par des travailleurs sociaux (ou par des bénévoles qui fournissent eux même le matériel) et qui présentent des dossiers bien agencés. Là on se dit que ce serait un

préalable nécessaire à l'accueil de chaque personne migrante arrivant sur notre territoire ;

lui fournir un porte vue et lui expliquer dès le début comment classer ses documents.

Jusque-là le problème de la langue est à peu près gérable, mais dès qu'il s'agit de

s'intéresser au motif de la consultation et des démarches déjà effectuées cela se complique.

A ce stade, s'il s'agit d'une personne allophone, on ne peut guère se passer de l'intervention

d'un interprète (ami accompagnant, enfant ou personne présente à la permanence.) Si la

consultation s'éternise et si le cheminement est ardu, les bénévoles n'hésitent pas à

proposer un rendez-vous en dehors des permanences et avec l'appui d'un traducteur soit au

choix de la personne, soit issu de la liste des traducteurs bénévoles de la Cimade.

Dans un cadre normal, il est possible pendant cet entretien d'écouter la demande,

d'expliquer aux gens la procédure qui semble la plus adaptée, les démarches à suivre pour la

réaliser. Pour anticiper les difficultés les bénévoles impriment les formulaires CERFA,

quelquefois les remplissent avec la personne, font la liste des pièces à joindre, fournissent

les enveloppes en inscrivant le destinataire...Quelquefois les bénévoles contactent les

avocats, souvent en ce qui concerne les recours CNDA⁶, pour connaître l'avancée du dossier

ou poser une éventuelle question (les avocats sont situés en région parisienne) , les

personnes migrantes ont souvent beaucoup de mal à les joindre.) ... Voilà en gros le champ

d'intervention aux permanences juridiques de la Cimade, nous ne citerons pas ici les cas très

particuliers présents chaque mercredi.

Nous n'intervenons pas sur l'hébergement, d'autres associations s'occupent de cela sur

Clermont, bien que ce soit une des grosses problématiques de l'accueil sur notre région.

B/ Les moyens existants pour arriver à communiquer :

a/ les interprètes bénévoles

Le souci de faire appel à un interprète quand le niveau de compréhension et de langage du

visiteur est insuffisant parait fondamental. Comme l'a écrit Gül Mete Yuva, interprète

professionnelle à l'ISM Interprétariat, dans la revue du COMEDE⁷ « Maux d'exil » de

⁶ CNDA: Cour Nationale du Droit d'Asile

⁷ COMEDE: Comité Médical pour les Exilés

16

septembre 2008⁸ « Trouver un interprète veut dire avant tout ... Ici je suis le bienvenu... Ici on veut m'écouter et me comprendre... » Il s'agit bien également de notre posture aux permanences de la Cimade de Clermont Ferrand : écouter et comprendre et surtout faire comprendre à l'autre la démarche à entreprendre et susciter son adhésion à nos propositions.

Aucun crédit n'est disponible pour faire appel à des interprètes professionnels. Nous avons donc une liste d'interprètes bénévoles et les langues dont ils peuvent être traducteurs. Malheureusement cette liste est souvent obsolète car il s'agit souvent de personnes en migration également, et les mises à jour ne sont pas automatiques.

Lorsqu'il s'agit d'interprètes habituels, tout se passe à peu près bien, ils sont habitués à cette collaboration, comprennent les démarches et le vocabulaire utilisé. Ils procèdent en direct ou par téléphone, par contre ils ne sont pas toujours disponibles le mercredi matin. J'ai pu réaliser l'interview de deux de ces interprètes (le panel a encore une fois été limité par les restrictions du confinement) ; tout d'abord une Afghane de 49 ans en France depuis 18 ans gynécologue dans son pays, elle travaille comme infirmière en France et traduit pour ses compatriotes en Dari, Pachtou, Ouzbek et Iranien ; auprès de l'OFII⁹, des tribunaux, de Forum Réfugiés, elle accompagne également les personnes à l'hôpital.

Elle soutient 3 à 4 compatriotes par semaine, et ne fait mention d'aucune rémunération. Elle n'a aucun problème avec la traduction, elle se dit habituée aux problèmes des autres et arrive à gérer. Sa volonté est d'aider son prochain, car « personne ne l'avait aidée quand elle est arrivée en France ». La plupart des gens qu'elle accompagne lui donnent des nouvelles, certains lui disent « Tu es comme ma maman ». Quelques-uns préfèrent les traducteurs hommes mais quand il s'agit de viol les femmes s'adressent plus volontiers à elle.

Le second interprète interviewé est un Guinéen de 29 ans en France depuis janvier 2019 et en attente de régularisation (recours CNDA en mars 2020). Il a fait des études universitaires de droit dans son pays, il traduit en Soussou, Malinké et Pulaar auprès de Guinéens, Congolais et Rwandais. Son activité concerne environ 6 personnes par jour. A est bénévole à

_

⁸ Traduire pour rendre la parole

⁹ OFII : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration

la Cimade et fréquente les permanences juridiques dès qu'il le peut. Il traduit par téléphone et accompagne souvent les gens dans les administrations.

A reconnait avoir peu de problèmes pour traduire il arrive à prendre du recul par rapport aux histoires de vie, il est très à l'aise avec les notions de droit. Pour lui le plus compliqué est d'accompagner une population qui n'arrive pas à s'adapter aux systèmes du pays d'accueil (bancaire, internet, etc.). Il a peu de retour de ses interventions, une ou deux personnes, il déclare ne recevoir aucune contrepartie. Ce qui lui semble positif dans cet exercice, c'est que cela l'aide à mieux connaitre la réalité française et celle de ses compatriotes et que par son action « il rend service à l'humanité ».

Quelquefois le traducteur est un accompagnant de la personne migrante, ami, ou membre de la famille outre le niveau de compétence dans la langue, la collaboration est parfois plus difficile à gérer. Gül Mete Yuva dans l'ouvrage précédemment cité explique : « L'interprète professionnel est un pont entre deux interlocuteurs, quand c'est un membre de la famille c'est plutôt un barrage qui retient les paroles et les sélectionne, les irradie par rapport à ses propres critères. » L'auteur évoque ici le manque de neutralité et de distance des proches qui peuvent filtrer certaines informations, et quelquefois répondre à la place de l'interlocuteur principal sans traduire la question, ou énoncer ses propres perceptions et non celles de la personne représentée. Il peut exister des tensions à l'intérieur des communautés qui rendent cette solution caduque. C'est le cas notamment des ressortissants des pays de l'Europe de l'Est.

Le point spécifique de l'enfant traducteur sera évoqué par la suite.

Il peut s'agir également d'interpeler un traducteur sur place le mercredi matin, un compatriote un peu plus à l'aise avec la langue, soit qui vient pour des problèmes personnels soit parce qu'il accompagne déjà une autre personne. Cette solution de dépannage, n'est certainement pas idéale en regard d'une certaine confidentialité et de la disponibilité de ces étrangers eux-mêmes déjà enfermés dans leurs problématiques. Le plus souvent cette médiation ne sert qu'à comprendre (ce qui est déjà bien) ce que la personne recherche et à programmer un rendez-vous en dehors des permanences et avec un interprète.

La dernière forme d'interprétariat que l'on rencontre aux permanences c'est la configuration de la personne qui à peine assise nous tend son téléphone avec au bout du fil, un « ami »de Lille ou Marseille. L'affaire est alors bien compliquée on ne sait pas pourquoi la personne est là, on n'a encore aucun papier à disposition, et un interlocuteur à distance dont on ne comprend pas le discours. Le plus souvent on propose de le rappeler plus tard en fonction des besoins.

b/ Les applications téléphoniques :

Il existe des outils en ligne avec les limites d'une « intelligence artificielle » peu sophistiquée, surtout ceux qui proposent de nombreuses langues. En voilà quelques exemples :

- Google Traduction : disponible sur le téléphone est assez pratique pour des requêtes simples. On peut écrire ou dicter un texte et lire ou entendre sa traduction. (Ce qui est pratique pour les personnes ne sachant pas lire ou n'ayant pas un clavier adapté à leur langue). Mais plus la langue est rare, moins la traduction est bonne ; beaucoup de contre sens, il faut faire des phrases courtes, éviter les sens figurés.
- Translator : est un outil de conversation à plusieurs appareils chacun dans sa langue.
- Traducmed Accueil Migrant, est une extension du projet Traducmed initié par le Dr Charles Vanbelle, professionnel à Chambéry, pour aider les médecins à recevoir au mieux les patients allophones en consultation. Il s'agit d'un ensemble de phrases préenregistrées en 38 langues (seules quelques-unes comportent plus de dix phrases), répondant aux situations d'accueil, plutôt adapté pour des réfugiés. La traduction est en sens unique vers la personne : réponse par oui ou non ou factuelle : nom, prénom, adresse. Elle peut être suffisante pour une première évaluation de la situation.

Il faut bien reconnaitre que ces outils informatiques inversent quelque peu les rapports entre des bénévoles « vieillissants » un peu dépassés par la technologie, tel est mon cas ; et des migrants plus jeunes, détenteurs de Smartphone et sachant les utiliser. Il s'agit d'une nouvelle répartition des savoirs et certains échanges qui parfois en découlent apportent un peu de légèreté à des situations bien sombres.

c/ L'utilisation d'une autre langue :

L'anglais est fréquemment utilisé lors d'un entretien avec des personnes allophones, comme langue véhiculaire elle est dépourvue de la charge émotive de la langue maternelle. L'usage de l'anglais a l'avantage de placer les deux personnes en terrain non familier, à armes égales, mais la pauvreté lexicale dans le domaine spécifique du droit, nuit souvent à la compréhension. Nous pouvons nous appuyer également sur des supports tels que les dictionnaires, en ce qui concerne les titres de séjour santé, nous plébisciterons les livrets de santé bilingues en 15 langues, coédités par le Ministère des Solidarités et de la Santé Publique France, et par le COMEDE (Comité Médical pour les Exilés) découverts dans la bibliothèque d'Orspere Samdara et vraiment très pratiques d'utilisation (si l'interlocuteur sait lire évidemment).

Quelquefois nous essayons de nous improviser traducteurs dans certaines langues apprises au lycée (russe, allemand, italien, espagnol), mais ce n'est jamais suffisant.

d/ La communication non verbale.

Plusieurs bénévoles reconnaissent dans leur réponse au questionnaire utiliser d'autres modes de communication, comme l'écriture, les schémas, les dessins, les mimes, la gestuelle, etc.

L'inventivité des permanents ne connait pas de limite quand il s'agit d'entrer en contact avec l'autre, mais lorsqu'il faut expliquer des droits, des lois et des démarches cela devient vite insuffisant.

Nous ne saurions terminer ce chapitre sur l'interprétariat au sein des permanences juridiques de la Cimade, sans évoquer un sujet qui déclenche de nombreuses passions et qui concerne l'enfant interprète de ses parents dans le parcours migratoire.

C/ Focus sur les enfants interprètes.

a/ Situation d'appel

Un mercredi matin de septembre 2019, se présente à la permanence pour la première fois une famille du Monténégro : le grand –père, la mère, femme d'une quarantaine d'années,

dans une attitude prostrée qui semble subir d'un air hébété la scène qui se déroule ici, la fille de vingt ans très discrète également et le garçon, Sultan, âgé d'une douzaine d'années. Ils sont accompagnés par Marie, une jeune femme qui les a rencontrés devant la gare de Clermont Ferrand où ils vivaient dehors depuis quelques jours. Avec son époux ils ont proposé d'héberger la famille.

Seul le garçon semble comprendre et parler un peu le français, il tente d'expliquer au mieux, aux deux bénévoles qui les reçoivent, le parcours migratoire de sa famille : Le père de Sultan a été assassiné au Monténégro dans les années 2015, la famille en danger, a fui le pays, s'est réfugiée en France. Ils ont déposé une demande pour les adultes auprès de l'OFPRA¹⁰. Déboutés du droit d'asile, le recours CNDA est rejeté également et assorti d'une OQTF. Le grand père décide de repartir un an au Monténégro, laissant le reste de la famille en France. Depuis le décès de son mari, la mère est gravement traumatisée ses troubles s'aggravant elle a été hospitalisée en secteur psychiatrique, on apprend peu d'éléments sur les conditions de survie des enfants durant ce laps de temps. Le grand père est revenu en 2017. Depuis lors, la famille K se déplace d'une ville à l'autre, Sultan a été scolarisé quelque temps à Montluçon.

Leur errance ne simplifie pas l'avancée de leur dossier. Selon les documents en leur possession, il semble que toutes les démarches entreprises aient échoué. On ne pourra rien faire de plus ce matin à notre permanence. C'est le message que les bénévoles qui reçoivent la famille, tentent de faire passer avec le plus de tact possible, par l'intermédiaire de Sultan. À cette annonce le jeune garçon, qui jusque-là jouait un rôle d'adulte, très sûr de lui : il empêche même à un moment, sa sœur d'exprimer quelques mots « Tais-toi, c'est moi qui parle » quitte violemment le bureau en pleurant et en criant, il se jette sur une chaise dans la salle d'attente, cache sa tête dans ses bras et pleure, crie son désespoir : « On a tout fait comme on nous a dit. » « Mon grand-père est malade (il vient d'être amputé des orteils) ». « On est fatigués de vivre ainsi. »

Les bénévoles aidés par Marie ont essayé de le réconforter, d'expliquer au grand père que devant la nouvelle OQTF reçue et le délai de recours dépassé, il n'y avait plus guère de

¹⁰

OFPRA : Office Français pour les Réfugiés et Apatrides

solution, il refuse un nouveau retour volontaire. Seule éventuellement une demande de Titre de séjour vie Privée Familiale pourrait être initiée au vu de l'état de santé de la mère.

Quelque temps après, nous avons recontacté Marie. La famille K était restée chez elle pendant une dizaine de jours, aucune démarche n'a été entreprise. Ils sont repartis tous les quatre sur Paris, une famille solidaire a contacté Marie pour savoir où en étaient les démarches. Deux ou trois mois plus tard, la famille s'est « réinstallée » quelques jours devant la gare de Clermont Ferrand. Depuis aucune nouvelle.

b/ Analyse de la situation d'appel

En ce qui concerne Sultan : il est apparu très clairement que la charge de transmission d'informations qu'il ne semblait pas toujours comprendre, était trop importante pour lui. Trop de responsabilités lui incombaient : il devait gérer l'avenir de la famille.

Au début de l'entretien il assurait ce rôle avec sérieux, même avec une posture de « petit mec » comme l'a dit Isabelle (bénévole qui a reçu la famille), il imposait sa parole, empêchant sa sœur de s'exprimer. Mais quand il s'est effondré, il est redevenu en quelques minutes un enfant de 12 ans. Je citerai encore ici les paroles d'Isabelle pour le réconforter « Ce n'est pas de ta faute, tu es un enfant, tu devrais être à l'école et pas ici! »

Le grand père, se positionne comme le patriarche, affaibli et malade, il ne semble laisser aucune place aux femmes de son entourage. Il a donné tous les pouvoirs à Sultan, car il parle un peu mieux la langue et parce que c'est un garçon. Le manque de stabilité géographique a certainement contribué à compliquer les démarches de l'accueil : il aurait du être informé qu'avant de revenir en France en 2017 il devait rassembler des éléments prouvant que la famille, en tant que rom, était en danger au Monténégro (articles de journaux, rapport de police en lien avec l'assassinat du père, témoignages, etc.) ; il aurait fallu faire appel des décisions de justice dans les délais. Il s'avère qu'il est très compliqué d'intervenir sur des dossiers dont « tout le monde » s'occupe, et dont on ne connait pas les liens.

La mère quant à elle, paraissait beaucoup trop mal pour pouvoir s'occuper de ses enfants. Il aurait été certainement souhaitable, vu son état de santé, de déposer une demande de titre

de séjour Vie Privée Familiale. L'errance de la famille K mettait en échec toute proposition de cet ordre et nuisait également à son suivi de soins.

En ce qui concerne la jeune fille, elle se montrait très discrète, assujettie à l'autorité de son grand père et de son frère. Elle n'a pas manifesté grand-chose durant ces échanges.

Du côté des bénévoles, la scène vécue ce matin-là, dans le fond n'était ni inédite, ni originale, si on la compare aux situations souvent inextricables gérées habituellement à la permanence. Mais sur la forme et par le désespoir de cet enfant, nous avons tous été bouleversés. Sa réaction a suscité en nous une sorte d'électrochoc où s'entremêlaient sidération; sentiment d'impuissance personnelle et collective; culpabilité de ne pas être à même de trouver une solution; honte de participer à un système qui oblige un garçon de 12 ans à gérer seul l'avenir de sa famille.

« Comment humaniser une situation qui n'a rien d'humain ? » Cette remarque d'Isabelle résume parfaitement l'état d'esprit dans lequel nous a laissé cette scène insupportable. Nous étions au-delà d'une réponse juridique, que nous essayons d'apporter habituellement aux personnes qui fréquentent nos permanences. Peut-être aurait il fallu débriefer cette situation, cela n'a pas été fait. Trop de cas compliqués à traiter en réunion, glisser le sujet sous le tapis pour atténuer la douleur ressentie... Au jour d'aujourd'hui je le regrette un peu quand je vois l'émotion que provoque encore en nous l'histoire de Sultan et de sa famille.

Nous essayerons d'étoffer cette analyse par l'éclairage de notre enquête exploratoire, menée sur 19 bénévoles des permanences de la Cimade. Il s'avère que toutes les personnes interrogées ont été concernées par cette situation d'interprétariat des enfants même si au final cette tendance n'est pas majoritaire 2 ou 3 fois par an pour 5 permanents mais le recours aux enfants devrait être pour 3 personnes « le plus rarement possible ». Certaines nationalités ont particulièrement ce genre de pratiques, 16 bénévoles évoquent une spécificité des pays d'Europe de l'est.

La plupart des bénévoles (10) cherchent avant tout à protéger les enfants, 7 d'entre eux reconnaissent qu'il est très difficile pour les enfants de comprendre les droits et les démarches, 6 permanents évoquent la difficulté d'aborder certains sujets. Une personne reconnait que tout dépend de l'âge de l'enfant traducteur, pour les jeunes de plus de 12

ans, il peut s'agir d'une démarche positive pouvant le conduire à une certaine maturité, efficacité. Ce peut même être un moyen de valorisation.

Une bénévole insiste sur le fait qu'il est important de remercier l'enfant de son travail de traduction, de le déculpabiliser et de surtout rechercher des solutions de substitution.

b/ Notions sur la parentification :

Afin d'apporter un contexte théorique à ce qui précède, nous essayerons de définir la notion de parentification, nous nous inspirerons de « Thérapeutique de la parentification : une vue d'ensemble », article de Jean François Le Goff paru dans la revue Thérapies Familiales en 2005 (pages 285 à 298) .Le concept de parentification est apparu en 1945, la littérature sur ce sujet est très éclectique, de nombreuses pistes ont été évoquées. Nous n'avons pas ici la présomption de donner toute la profondeur liée à ce thème, nous resterons donc dans les généralités.

Selon Simon, Stierlin et Wynne¹¹, il s'agit de « l'attribution d'un rôle parental à un ou plusieurs enfants dans un système familial. Cela entraine une forme d'inversion des rôles en relation avec une perturbation des frontières intergénérationnelles ». Boris Cyrulnik*(cité par Sylvie Bergeron dans l'article « La parentification : une stratégie de survie.» du 28 aout 2018 et paru sur son blog Psychothérapies et Constellations Familiales) rajoute qu'être adultisé consiste à prendre en charge de façon précoce son ou ses parents, à se sentir responsable de leur survie et /ou de leur bonheur au détriment de l'insouciance de l'enfance.

Les origines de l'adultification sont parentales voire transgénérationnelles pour certains, s'impose alors à l'enfant le besoin de protéger ses parents suite à une défaillance (maladie, alcoolisme, handicap, immigration) ou une démission parentale.

On retrouve deux fonctions à la parentification dans le système familial : tout d'abord une fonction émotionnelle, basée sur la médiation, la confidence, le soutien moral ; ensuite une fonction instrumentale basée sur les tâches matérielles, les contacts avec l'extérieur.

-

¹¹ The language of family therapy 1985 cité par le Goff

Jurkovic¹² en 1999, décrit quatre situations de parentification :

a/ La parentification destructrice, où l'enfant est surchargé de responsabilités matérielles ou affectives dans sa famille, si bien que cela devient la source principale de construction de son identité.

b/ La parentification adaptée quand l'enfant malgré ces responsabilités plus importantes que le voudrait son âge reste soutenu par sa famille et son réseau social.

c/ L'absence de parentification quand l'enfant reçoit des responsabilités en rapport avec son âge et sa situation familiale, qui sont reconnues, supervisées et soutenues par les adultes et que la construction de son identité n'est pas basée uniquement sur les éléments de la parentification.

d/ L'infantilisation qui se réfère à la situation où un enfant est empêché de se montrer solidaire, ses facultés de sollicitude étant bloquées.

Boris Cyrulnik¹³ décrit ainsi le comportement de l'enfant adultisé : « il se construit sans modèle fiable, il se sent responsable des malheurs de l'adulte et peut se sentir coupable de ne pas arriver à le soulager suffisamment. Il apprend vite la maitrise et l'hypercontôle de soi. Ainsi il masque ses sentiments, s'intériorise, cache le problème de la famille aux yeux extérieurs, perd l'accès à son imaginaire et au jeu. La réalité prime sur le désir. Souvent hyper intelligent, l'enfant met l'adulte mal à l'aise. Par ailleurs l'enfant souffre d'une dévalorisation permanente car son sacrifice n'est pas reconnu. »

L'enfant parentifié selon Jurkovic, Jacobwitz, Byng Hall¹⁴ développe de l'anxiété, de la culpabilité, une faible estime de soi, de la méfiance relationnelle, des sentiments dépressifs et de la honte.

Pour les enfants le processus de parentification n'est pas forcément désavantageux : si la parentification est de brève durée et surtout reconnue par les parents, elle peut être l'occasion de prendre des responsabilités et de maturer, de s'identifier à une image « de bon parent », par contre si elle se prolonge et si l'enfant est écrasé par des responsabilités

-

¹² Cité par Le Goff, psychologue clinique auteur prolifique sur le sujet de la parentalité

¹³ Référence citée en page précédente. Blog de Sylvie Bergeron

¹⁴ Citation de JF Le Goff: psychiatres américains spécialistes du développement de l'enfant

ou des exigences trop importantes pour ses compétences, elle peut devenir destructrice et avoir des conséquences négatives à court ou plus long terme pour l'enfant, l'adulte qu'il deviendra et les autres membres de la famille.

Jean François le Goff¹⁵ propose une évaluation des facteurs négatifs et positifs :

Quelques facteurs négatifs :

- L'enfant est surchargé de responsabilité dépassant ses compétences cognitives, émotionnelles ou physiques.
- L'enfant ne reçoit pas de reconnaissance de ce qu'il donne.
- L'enfant est blâmé et son comportement est désigné comme mauvais.

Quelques facteurs positifs:

- Les parents reconnaissent la contribution de l'enfant.
- Les parents ou d'autres adultes soutiennent l'enfant s'il en a besoin.
- L'enfant a connu des périodes de confiance vis-à-vis de l'adulte parentifiant.
- L'enfant n'est pas blâmé.

En conclusion, la parentification dans l'enfance est déterminant du style relationnel de l'adulte, qui peut évoluer selon deux axes d'après Le Goff.

- ✓ Soit sous une forme allant de l'addiction au partenaire dans un besoin de codépendance, ou à l'inverse une forme de désinvestissement affectif marqué par l'indifférence et la dureté vis-à-vis des besoins de l'autre.
- ✓ Soit un axe allant de l'adulte —enfant, réclamant sans cesse des soins qu'il n'a pas reçu ou au contraire à l'adulte soignant qui investit toute son énergie dans le soin de l'autre. On pourrait évoquer ici « la compulsion à donner ».

¹⁵ « L'enfant parent de ses parents » 1999 L'Harmattan

Selon l'auteur, plus la parentification est ouverte, plus elle est reconnue et moins elle entraine de troubles et de dommages, mais elle devient pathologique quand elle atteint la confiance relationnelle.

Pour terminer ce sujet nous allons transposer ces notions au domaine qui nous occupe plus précisément. La défaillance que l'on évoquera ici sera l'immigration.

L'expérience de la migration provoque souvent au sein des familles une inversion des rôles, à laquelle elles ne sont pas préparées. Dans le parcours migratoire d'une famille, les enfants s'intègrent généralement plus vite à la société d'accueil que leurs parents. Ils vont très tôt à l'école et apprennent la langue avec plus de facilité, comprennent rapidement les codes sociaux ou les procédures administratives. De ce fait, ils prennent des rôles au sein de la famille qui ne sont pas les leurs: traduire les panneaux dans la rue, les courriers administratifs, effectuer de l'interprétariat lors d'un rendez-vous, accompagner un parent chez le médecin, se soucier des droits de la famille et de l'issue de la procédure. Les enfants absorbent les inquiétudes relatives aux responsabilités d'adulte qu'ils assument et qui génèrent de l'anxiété car la tâche les submerge. Ils prennent sur eux le destin de la famille. Quelquefois également la parentification bouleverse les équilibres au niveau familial : les parents s'en remettent aux enfants de manière excessive. La détresse parentale impacte la qualité de la relation si l'enfant s'habitue à prendre plus de décisions et que les parents se crispent sur la perte d'autorité qu'ils subissent. Le phénomène est renforcé par la situation des parents loin de leur culture d'origine, ce qu'ils ont à transmettre peut paraître à leurs yeux moins pertinent et quelquefois ils se focalisent sur des points perçus illégitimes pour les enfants (comme la tenue vestimentaire par exemple).

Il s'agit ici pour les enfants de construire un pont entre les deux cultures : répondre aux injonctions paradoxales, s'intégrer mais respecter la culture des parents et éviter le conflit de loyauté : ce partage entre leur propre désir et le souhait de ne pas rompre le lien avec les parents.

Je souhaitais terminer cette partie par un travail de terrain, inspiré des permanences juridiques de la Cimade, mais malheureusement celui-ci n'a pu aboutir à cause de la crise Covid et du confinement qui en a découlé. J'aurais voulu comparer les notions théoriques de parentification avec l'expérience recueillie auprès d'enfants ou d'adolescents, mais il ne m'a

été possible d'interviewer qu'un jeune garçon et l'autrice Dalie Farah¹⁶, qui a décrit dans son roman « Impasse Verlaine » des scènes vécues en lien avec cette thématique. Elle m'a fait l'honneur de répondre à mes questions.

Les deux exemples précités diffèrent complètement par l'âge des témoins, leur sexe, leur origine et leur époque. Nous nous intéresserons tout d'abord à Léonard, Kosovar de 15 ans qui accompagne sa mère à une permanence, cette dernière parle peu et comprend mal le français. Léonard est un jeune garçon de taille moyenne, brun, avec une coiffure en vogue dans le monde du football, très souriant. Il accepte volontiers de répondre à quelques questions, sa maitrise du français et sa compréhension sont très bonnes.

Toute la famille est entrée en France en 2015. Elle se compose des parents et de trois garçons, Léonard est le second de la fratrie, le dernier enfant souffre de poly handicaps. Deux semaines après son arrivée, ne parlant pas du tout la langue, Léonard a été scolarisé en classe de CM2, niveau qui correspondait à sa classe d'âge.

Son frère ainé, âgé de 18 ans aujourd'hui, a également intégré l'école très vite, il traduit aussi et accompagne même des personnes à leur entretien de l'OFPRA. Quant à Léonard, il aide les autres depuis qu'il « sait parler français », il traduit pour ses proches et aussi pour des cousins, des amis ... Aucune sorte de compensation n'est reconnue par lui.

(Il ne parait pas souhaiter s'exprimer sur les conditions qui ont poussé la famille à partir du Kosovo, je respecte son « je ne me rappelle pas, j'étais trop jeune.»)

Traduire pour les autres, « ça ne me dérange pas... C'est quand j'ai le temps ... » Il reconnait que la traduction des termes juridiques est plus compliquée. Il ne retient pas ma question sur la difficulté de traduire des histoires de vie douloureuses; peut être n'est t'il pas confronté à cela ou s'agit t'il d'une forme de déni ou de protection ? Ce n'était ni mon sujet, ni l'endroit pour évaluer cette problématique, d'autant plus que je n'avais pas les compétences pour le faire. A postériori je me rends compte que j'aurais tout de même dû le

-

¹⁶ « Impasse Verlaine » Grasset, Avril 2019

sensibiliser à l'existence de structures clermontoises telles que Cantara Grem¹⁷, qui pourrait l'écouter et répondre à ses questions.

Par contre les traductions ont aidé Léonard « à mieux comprendre la médecine. » Il semble retirer des aspects très positifs de ces expériences aussi bien en termes de maturité, que de maitrise de la langue et des codes sociaux. Sa réussite scolaire dépend d'après lui en partie de tous ces apports, il est actuellement en seconde dans un grand lycée Clermontois et il a obtenu une bourse cette année, c'est la seule phrase que me dit sa maman. Durant tout l'entretien celle-ci reste silencieuse, elle regarde son fils avec fierté, elle acquiesce à ses propos. Il me semble qu'elle sous évalue sa connaissance du français. Nous soulignerons ici l'un des effets indésirables lié au statut d'enfant interprète, qui freine les parents dans l'acquisition de la langue du pays d'accueil et qui génère des complexes.

Le second témoignage recueilli est celui de Dalie Farah, autrice d'« Impasse Verlaine », roman dans lequel elle décrit son enfance de fille ainée d'immigrés algériens dans les années 70, et les situations tragi comiques en lien avec l'interprétariat qu'elle exerçait pour sa mère (Extrait du livre de la page 75 à 80). Dalie Farah a accepté avec une grande gentillesse et beaucoup de talents de répondre à mon questionnaire.

Elle a commencé à traduire très jeune « À cinq ans, je savais faire ce que mes parents ne savaient pas faire ». Elle a « fait le lien avec le monde de l'écrit dans tous les domaines ». Pour elle, les administrations représentaient « des lieux extrêmement violents et humiliants quand on ne sait pas lire ». Elle était mue par « le désir de défendre ses parents, de ne pas laisser les mots les humilier davantage. »

Les difficultés qu'elle rencontrait c'était : « la peur de faire des erreurs, de ne pas comprendre, mais surtout pour que cela ne coûte pas d'argent à mes parents. Ma plus grande peur c'était qu'on se moque de moi et d'eux. » Elle se sentait fière d'être « savante », forte dans le domaine des mots, mais redoutait « la condescendance parfois bienveillante de ceux qui pensent aider mais qui humilient ». En ce qui concerne le côté positif ou négatif de cette expérience, Dalie Farah relativise : « Quand on est dans la misère,

-

¹⁷ Cantare Grem : groupe de rencontre sur l'exil et la migration. Association clermontoise, malheureusement fermée en période Covid

quand on est délaissée, quand la famille se débat avec des problèmes monstrueux, cette expérience n'est pas notable comme élément négatif. ».

Sa réponse à la dernière question : « Comment appréhenderiez vous maintenant, en tant qu'adulte, une situation de ce genre : l'enfant sert de traducteur pour ses parents dans le cadre d'une demande d'asile ou d'un titre de séjour ? », servira de conclusion brillante à tout ce qui précède, je vous la restitue dans son intégrité. « Je crois que cela dépend du contexte et du contenu. Je crois que l'on peut entendre un enfant qui traduit, mais cela a ses limites s'il doit traduire les exactions subies par ses parents. Mais il faut aussi noter avec humilité que les frontières entre enfants /parents dans les situations de survie ne sont pas les mêmes que dans une situation apaisée. L'enfant devient une excroissance du parent et les liens sont dévoyés pour le meilleur mais aussi pour le pire. Qui voudra changer ça, devra déjà changer la situation sociale »

3/ Vers quelles pistes d'amélioration?

A/ A l'heure des bilans

Nous avons tenté d'établir précédemment un état des lieux de la communication dans les permanences juridiques de la Cimade. En résumé, il apparait que le fait de ne pas parler la langue du pays d'accueil, constitue pour la personne migrante un des principaux facteurs de vulnérabilité et d'exclusion. C'est un frein pour comprendre et pour trouver sa place dans les procédures d'accueil, mais cela contribue aussi à faire de l'étranger une personne entièrement dépendante d'un système bureautico-assistanciel comme le nomme Maureen Clappe dans sa thèse « La carrière de demandeur d'asile : l'apprentissage du système associatif comme stratégie de la débrouille ».

Il apparait clairement que les bénévoles des permanences juridiques de la Cimade manquent de moyens humains, temporels et financiers pour favoriser la juste expression de l'autre. Néanmoins doit on se cantonner à déplorer cela ou serait-t-il propice d'interroger ses pratiques de militant, de se poser des questions fondamentales qui dépassent le principe des réponses par le droit seul. La posture purement juridique est rassurante (surtout pour celui qui détient ce savoir) cependant quitter sa zone de confort et participer à l'implication du savoir comme le mentionne Guillaume Pegon (psychologue et sociologue) dans le module 7 de la formation est fondamental. L'implication du savoir c'est l'idée selon laquelle, celui qui est l'objet de l'action doit participer à la construction du savoir et du savoir faire qui le concerne.

Le prisme des sciences humaines ouvre un large champ de réflexions. Ainsi l'anthropologie pourrait être d'une grande aide. Pascal Champavert décrit ainsi sa spécialité dans son intervention du Module 4 du DIU : « l'anthropologie c'est avoir conscience d'avoir des représentations et de les comprendre et du même coup c'est comprendre les représentations de l'autre . », On essayera d'illustrer ce propos par une des représentations de la Cimade évoquée dans l'article 1 de ses statuts : « La Cimade a pour but de manifester une solidarité active avec ceux qui souffrent, qui sont opprimés et exploités et d'assurer leur défense. » Cette représentation implique de prioriser le soutien juridique et de créer ainsi par répercussion un rapport asymétrique avec l'autre, l'autre a

besoin de moi c'est déjà un pouvoir de domination sur l'autre. Ainsi peut-on interroger ses pratiques sans pour autant être dans la critique structurelle systématique.

La sociologie est un outil qui peut également participer à cette quête de sens, sortir du contexte d'urgence qui baigne les permanences et élargir le débat par des questionnements. Je citerai ici quelques questions et remarques distillées au fil du DIU par Nicolas Chambon sociologue et référent de la formation, elles m'ont beaucoup donné à réfléchir. Certaines réponses ont été ébauchées au fil des modules. Mon parti pris est de les décliner ici, telles que je les ai reçues, sans commentaires.

- « C'est quoi être solidaire ? Qu'est ce qu'on attend des autres ? »
- « Penser que l'on ne sait pas trop ce qui est bon pour l'autre »
- « Plus un individu est vulnérable plus il est assignable »
- « Présomption que l'autre peut être autre chose que ce à quoi on le réduit »
- « Agir pour ou agir avec ? »

Les réactions individuelles à ces problématiques sont certes intéressantes mais la confrontation à l'intérieur d'un groupe de militants permettrait de faire évoluer les positions et les pratiques. Le domaine de l'interprétariat et de la langue pourrait ainsi servir de terrain d'étude réduit et pertinent pour instaurer de nouvelles expérimentations, et nourrir en partie ma problématique de départ.

Réduire les bénévoles des permanences de la Cimade du groupe 63 a des juristes purs et durs, complètement hermétiques aux problématiques humaines, serait injuste et inexact. Il faut reconnaitre que de nombreux moyens sont mis en place à l'intérieur des permanences pour améliorer la communication. Nous tenterons dans cette dernière partie d'en explorer quelques pistes. Par souci de clarifier cet exposé nous séparerons les propositions : d'un côté celle des permanents et de l'autre celle des usagers. Toutefois il est bien évident qu'elles doivent être regroupées dans un projet commun de co-construction.

B / Propositions du côté des bénévoles

Il faudrait recruter et recenser au mieux des interprètes bénévoles, en faire une liste détaillée et actualisée, avec les langues parlées, les disponibilités et les envies de chacun.

Afin de pouvoir améliorer la communication entre interprète, permanent et personne en migration, il est important de s'inspirer de l'existant. L'équipe Grand Est de la Cimade est la seule, à ma connaissance, à avoir initié un tel projet. Un groupe de travail a été mis en place en début d'année 2020 comportant 5 organisateurs dont une interprète au Conseil de l'Europe, un psychologue et 12 participants. Un des objectifs de ce groupe est de créer un guide pour inclure l'interprète dans un binôme.

Plusieurs pistes sont envisagées :

Il semble tout d'abord indispensable d'accueillir l'interprète au sein du groupe local. Il serait préférable que celui ci adhère à l'association, (l'adhésion peut être prise en charge si besoin par le collectif). Il devrait participer aux réunions, avoir une formation de base adaptée (d'une journée comme tout bénévole). Il serait invité aux différentes manifestations (AG, Festival Migrant Scène etc.).

Il est important de prévoir un temps de travail spécifique (une à deux fois par an) à partir de situations juridiques ou d'analyses de pratiques ou travailler ensemble avec l'Abécédaire Migration¹⁸ sur le site de la Cimade par exemple.

Le guide élaboré en commun devra servir de base méthodologique pour conduire les entretiens.

Voici quelques pistes envisagées par le groupe Grand Est :

En préambule le binôme permanent interprète se présentera par son prénom et chacun expliquera sa fonction afin de mettre la personne migrante en confiance et lui donner des repères. Le « juriste » parle et l'interprète traduit mais n'explique pas les démarches mises en place. Cela crée une forme de distanciation, le traducteur n'est pas laissé seul face à la difficulté d'annoncer une mauvaise nouvelle. Il est important qu'il puisse dire « mon

¹⁸ http://www.lacimade.org/faq/abecedaire-des-migrations/

collègue et moi » dans la traduction .Il n'est ainsi jamais mis en demeure de devoir choisir quoi traduire ou ne pas traduire.

A la fin de l'entrevue : le binôme devra expliquer à la personne migrante les prochaines étapes et s'assurer qu'elles ont été comprises. Le principe de suivre un déroulement précis présente de nombreux avantages pour tous les intervenants. Les visiteurs sont rassurés car ils comprennent ce que l'on attend d'eux et ils ressentent la cohésion entre les deux personnes qui composent le binôme. Pour les interprètes et les permanents ce travail en équipe permet de prendre du recul, de se protéger émotionnellement et d'avoir accès au delà la langue à une approche culturelle de la personne migrante.

Outre l'importance d'un cadre fixe, quelques pré-requis sont indispensables à la qualité des échanges :

- Toujours avoir à l'esprit que la personne migrante est au centre de la discussion, s'adresser à elle prioritairement et non à l'interprète ou au permanent.
- Attention de ne pas parler trop longtemps ou de faire des phrases trop longues, afin que le collègue traducteur puisse se souvenir de tous les éléments.
- Prendre garde de ne pas se répéter ou paraphraser car cela pourrait induire un décalage entre le temps d'explication à l'interprète et le temps de restitution à la personne, ce qui pourrait faire diminuer la confiance de la personne migrante dans les capacités du traducteur.

Je remercie le groupe du Grand Est et plus particulièrement Mathilde, de m'avoir donné accès à leur travail, il me semble qu'un pareil chantier serait indispensable à mener à notre niveau également.

C / Propositions du côté des accueillis

• Aller vers la pair aidance : il s'agit d'envisager un accompagnement par des personnes ayant un vécu semblable de migration. Un parcours souvent chaotique a permis à ces derniers d'acquérir des savoirs et des habiletés sociales, ainsi qu'une bonne pratique des langues. Tous ces apports ont conduit à une stabilisation de leur situation, une forme

de rétablissement qui permet une prise de distance par rapport à leur vécu propre et rend transférable à d'autres personnes les connaissances qui en sont issues .L'objectif de cet accompagnement outre de faciliter l'accès aux démarches en début de séjour est de conduire la personne migrante sur la voie de l'empowerment (pouvoir d'agir) et à coconstruire les conditions de son autonomie. Il va sans dire que ce projet doit être réfléchi et soutenu, à l'intérieur d'un groupe de travail instituant, du soutien pour ses membres, des règles de bonnes pratiques et des formations.

Plusieurs personnes dans notre groupe local pourraient prétendre à assumer un tel rôle : A le jeune guinéen que nous avons interviewé dans la seconde partie de ce travail, mais aussi S, syrienne qui enseigne le français auprès de migrants, et L syrienne également professeure de langues et cheffe de chœur dans notre jeune chorale cimadienne. Je ne peux les citer tous, mais le terreau est riche pour nourrir de telles ambitions.

- S'inscrire aux groupes de FLE (français, langue étrangère), répertorier les cours sur le territoire et en informer les compatriotes.
- Fréquenter les groupes de discussion tels que celui du Café des Augustes, qui a lieu le jeudi de 14h à 16h .Gratuit, il est ouvert à tous sans inscription préalable. Nous sommes trois animatrices et intervenons ensemble ou séparément selon nos disponibilités. Une vingtaine de personnes fréquente cet atelier. Les sujets traités sont variés et fonction de l'actualité ou de la demande : par exemple le système de santé, le Covid (au début de l'épidémie), la contraception, l'orientation dans la ville, la location d'un appartement, la cuisine, etc. A l'aide de cartes, de jeux de rôles ou d'échange de recettes, chacun peut prendre la parole, les uns expliquent aux autres, reformulent. C'est un bon moment de partage et de convivialité.

J'ouvrirai cette dernière partie sur une réflexion, novatrice pour moi et fort intéressante, de Gwen le Goff et Natacha Carbonnel (article déjà cité dans la revue Rhizome de mars 2020), qui introduit l'idée d'une résistance à la relation de dépendance par rapport à un interprète et des stratégies d'émancipation qui peuvent en découler. Les deux autrices interviennent sur la notion de dépendance présente tout au long du parcours migratoire (passeurs, soutiens, associations, professionnels) Le recours à un interprète ne serait il pas une

dépendance supplémentaire ? M. Gerbier Aublanc¹⁹ citée dans le même article : « L'accompagnement (par un interprète) peut être vécu comme une humiliation et une infantilisation insupportable qui les destitue de leur statut d'adulte et les maintient dans la dépendance institutionnelle ». Ce refus de faire appel à un interprète pourrait conduire les personnes à trouver des stratégies d'adaptation à la langue et leur permettrait de s'affirmer et de se positionner en tant qu'acteur de leur propre parcours. Les esprits critiques évoqueront que cette problématique ne concerne qu'une certaine élite, mais je trouve que la question est intéressante et mérite d'être réfléchie.

-

¹⁹ Des capacités d'agir révélées par le vécu collectif de la maladie ? Le cas des femmes dans les associations de lutte contre le VIH Thèse de 2017

Conclusion

J'ai pris conscience en réfléchissant à ce mémoire que le fait de ne pas comprendre et de ne pas parler le français constitue un problème essentiel pour les personnes migrantes au niveau des permanences juridiques et que de le masquer par un bricolage de solutions adaptatives, certes bienveillantes, reste inefficace et questionnable éthiquement. Le contenu du DIU m'a beaucoup aidée à prendre du recul, tout en restant solidaire de mes collègues et de ce qui se passe dans les permanences, à m'interroger sur mes pratiques et à ouvrir les portes des possibles.

Le terrain des permanences juridiques réduit de fait la personne migrante à un simple sujet de droit. Le discours juridique n'est pas le même que le discours psychologique, et les caractéristiques de la traduction sont également différentes. Dans le cadre des permanences nous explorons surtout les problématiques administratives et judiciaires. Nous sommes dans l'action, la réaction même très souvent quand les délais de recours sont atteints. Bien sûr que l'histoire de vie et la détresse de notre interlocuteur nous touche souvent de plein fouet, mais nous sommes dans le temps court, la consultation du dossier, l'étude de cas, la recherche de solution. Pour moi une question récurrente et essentielle se pose : Comment se séparer de la personne après un entretien de trente minutes, lorsque l'on a fait ce pour quoi nous sommes « missionnés » ? Détricoter des dossiers bien enchevêtrés, donner des réponses précises et quelque fois cinglantes à des personnes qui comptent sur nous et qui n'ont pas forcément compris l'entièreté du message, servir d'intermédiaires face aux autorités administratives mais sans aller jusqu'au bout.

Comment faire pour prendre congé ? On serre la main (impossible maintenant à cause des gestes barrières), on encourage par un « ça va aller », on invite quelquefois la personne à nous rejoindre au repas partagé qui a lieu à notre local tous les seconds vendredi de chaque mois, on donne l'adresse du café FLE ... Mais on reste le plus souvent frustrés par cette relation inaboutie. Quand la permanence se referme, nous apparait le côté dérisoire de notre action : « Il aurait fallu», « Qu'aurait-on pu mettre en place ? », « C'est tellement compliqué pour eux ». On réinterroge les lois, on reprend les décrets, la jurisprudence etc. Nous digressons peut être ici de notre sujet de base, mais je voulais rendre hommage à tous ces bénévoles des permanences. Ces personnes qui depuis des années donnent

beaucoup de leur temps et de leur énergie. Je citerai les propos d'Aldo Brina : « J'aime les gens qui œuvrent dans le domaine de l'asile. Pas pour leurs compétences techniques — connaître des règlements et des ordonnances éminemment soporifiques — mais parce qu'ils placent au cœur de leur existence un geste empreint de dignité²⁰ ». Mon propos n'était pas dans ce travail d'écorcher leur qualification et leur probité. La Cimade est une association vénérable dans le droit des étrangers, mais elle a besoin d'évoluer dans d'autres domaines. Un gros travail est mené dans ce sens par les équipes de sensibilisation. La réflexion sur l'interprétariat est à mon sens un des sujets qu'il conviendra d'appréhender dans les années à venir. Un travail de tous sera nécessaire pour mettre en place, comme dans le Grand Est par exemple, un collectif. À Clermont nous avons la chance d'avoir une équipe qui s'occupe du FLE. Aidée de ses apprenants, elle sera à même d'apporter sa pierre à l'édifice pour au final inventer et co-construire une nouvelle communication au sein des permanences juridiques.

Ce mémoire constitue pour moi une expérience enrichissante, tout d'abord parce qu'il clôture une année riche en enseignement et en découvertes apportées par les intervenants d'Orspere Samdara, une dynamique de groupe exceptionnelle s'est construite au fil des modules, j'espère que des liens perdureront. Mais il représente également en ce qui me concerne un grand défi « technique ». Mes productions écrites dataient de l'autre siècle celui du brouillon papier, de la machine à écrire et des bibliographies recueillies dans des livres ... L'évolution technologique est venue bousculer mes pratiques : recherches profuses sur internet (que je faisais déjà, il ne faut rien exagérer) mais qu'il m'a été difficile de recenser, de resituer. Ne parlons pas de la mise en page, j'ai fait de mon mieux avec l'aide indéfectible d'Emma. Je pense avoir tiré quelques leçons dans ma gestion de l'informatique, mais je vous demanderai quand même un peu d'indulgence.

-

²⁰ Chroniques de l'asile p 36. Editions Labor et Fides. Février 2020

Bibliographie

Ouvrages

Brina Aldo: Chroniques de l'asile. Editions Labor et Fides. Février 2020.

Cohen Emerique Margalit : *Pour une approche interculturelle en travail social.* Presses de l'EHESP. Mars 2015.

Coordination éditoriale : La Cimade une histoire 80 ans. Boutique. lacimade.org

Cyrulnik Boris : De chair et d'âme. Odile Jacob. Mars 2008.

Farah Dalie: Impasse Verlaine. Grasset. Avril 2019.

Moro Marie Rose : Guide de psychothérapie transculturelle : soigner les enfants et les adolescents. Editions In Press. Février 2020.

Saglio Yatzimirsky Caroline: *La voix de ceux qui crient: rencontre avec les demandeurs d'asile*. Albin Michel. 2018.

Le Goff Jean François: L'enfant parent de ses parents. L'Harmattan 1999

Articles

Maux d'Exil (revue du COMEDE, septembre 2008). *Traduire pour rendre la Parole*. Gül Mete Yuma.

Psychothérapie et Constellation Familiale (blog du 28 août 2018). *La Parentification : une Stratégie de Survie.* Sylvie Bergeron.

Rhizome, Mars 2020:

- *Médiateurs Pairs, Interprètes au Secours du Soin* : Nicolas Chambon, Véronique Traverso, Halima Zeroug Vial.
- Etre Accompagné par un Interprète : entre Besoin de Reconnaissance et Stratégie de Résistance. Gwen le Goff, Natacha Carbonel.
- Quelles Médiations dans les Pratiques d'Interprétariat. Ada Luz Duque.

Rhizome décembre 2009 : De l'Exil à la Précarité Contemporaine Difficile Parentalité.

Thérapies Familiales 2005 : *Thérapeutique de la Parentification : une Vue d'Ensemble.* Jean François Le Goff.

Thèses:

Solidarisations : enquête sur les migrants en situation irrégulière et leurs soutiens. Nicolas Chambon 2017

Des capacités d'agir révélées par le vécu collectif de la maladie ? Le cas des femmes dans les associations de lutte contre le VIH. Marjorie Gerbier Aublanc .2017

La carrière du demandeur d'asile : l'apprentissage du système associatif comme stratégie de débrouille. Maureen Clappe. 2017.

Enseignements du DIU Santé Société Migration de 2019 -2020 :

Module 4 : *De l'anthropologie et de l'anthropologie de la maladie à l'ethnopsychanalyse : la question de la culture dans le soin.* Philippe Champavert.

Module 5:

- Soi même avec l'autre : les enjeux de la pair-aidance. Nicolas Chambon.
- Les pratiques d'interprétariat dans le soin. Ada Luz Duque.

Module 6:

- Famille et migration. Roman Petrouchine.
- La famille migrante. Yannis Gansel.

Module 7:

- Reconfiguration des réseaux de prise en charge et modalités de collaboration entre professionnels. Guillaume Pegon.
- Nouvelles formes d'engagements et de solidarité, la collaboration entre professionnels, militants, bénévoles etc... Nicolas Chambon.

Annexes

- Annexe 1 : Questionnaires à destination des bénévoles
- Annexe 2 : Courrier d'accompagnement du questionnaire
- Annexe 3 : Réponses des bénévoles
- Annexe 4 : Questionnaire à destination des interprètes
- Annexe 5 : Réponses des interprètes (deux réponses)
- Annexe 6 : Questionnaire à destination des enfants interprètes
- Annexe 7 : Réponse d'une enfant interprète (une réponse)

Annexe 1 : Questionnaire à destination des bénévoles

L'interprétariat dans les permanences de la Cimade

1)	Vous êtes : Un homme Une femme
2)	Votre âge: a. Moins de 30 b. Entre 30 et 40 c. Plus de 40
3)	Depuis combien de temps intervenez-vous dans les permanences de la Cimade ?
4)	Dans le cadre des permanences, recevez-vous régulièrement des personnes parlant peu ou pas le français ?
5)	Lorsqu'une personne ne parle peu ou pas français, cela allonge-t-il le temps de votre entretien ? a. Oui b. Non c. Pas forcément
6)	Quel est votre ressenti face à cette situation ? a. Agacement b. Frustration c. Découragement d. Emulation e. Autre :
7)	Dans le cadre des permanences, lorsqu'un accueilli ne parle pas ou mal le français, que vous semble-t-il le plus difficile à comprendre ? a. Son récit migratoire b. Ses conditions de vie actuelles c. Ses démarches administratives d. Autre :
8)	Que vous semble-t-il le plus difficile à exprimer ? / Quelles informations avez-vous le plus de difficultés à faire passer, à rendre compréhensible / à expliquer ? a. Leurs droits b. Leurs démarches c. Autre :

- 9) Sur la forme, quels sont les freins qui vous empêchent de mener à bien l'entretien ?
 - a. Manque de temps
 - b. Manque de vocabulaire technique en anglais ou dans la langue de la personne
 - c. Autre:
- 10) Durant votre entretien, avez-vous le temps de tester son degré de compréhension ?
 - i. Oui
 - ii. Non
- 11) Utilisez-vous d'autres moyens de communication que la parole ? Si oui, lesquels ?
- 12) De façon générale, pensez-vous pouvoir établir un lien efficace avec une personne parlant peu ou mal le français ?
- 13) De quels moyens humains ou matériels disposez-vous pouvoir communiquer avec la personne ? (indiquer les moyens utilisés ou non lors des permanences)
 - a. Interprète professionnel
 - b. Interprète bénévole
 - c. Les enfants des accueillis
 - d. Vos propres connaissances linguistiques
 - e. Les dictionnaires
 - f. Des documents traduits
 - g. Des sites internet
 - h. Applications mobiles (traducteurs, etc.)
- 14) Etes-vous souvent confronté(e) au cas d'enfants traducteurs auprès de leurs parents dans le cadre des permanences ?
 - a. Oui. Si oui, à quelle fréquence ?
 - b. Non
- 15) Pensez-vous que ce phénomène touche plus particulièrement certaines nationalités ?
 - a. Oui. Si oui, lesquelles?
 - i. Europe de l'Est
 - ii. Afrique
 - iii. Maghreb
 - iv. Asie
 - v. Autres:
 - b. Non
- 16) Dans cette situation, quel est votre positionnement?
 - a. Vous cherchez à protéger les enfants
 - b. Vous êtes gênés d'évoquer certains sujets
 - c. Il est difficile pour eux à comprendre les droits, les démarches...
 - d. Autres:

Annexe 2 : Courrier d'accompagnement du questionnaire sur l'interprétariat dans les permanences de la Cimade.

Bonjour à tous,

Depuis le mois d'octobre je suis inscrite à une formation à l' ORSPERE SAMDARA à Lyon. Il s'agit d'un Diplôme inter universitaire qui a pour objet « Santé, société, migrations ».

Afin de valider cette année d'étude, il faut réaliser un mémoire : mon sujet portera sur l'interprétariat dans les permanences de la Cimade . Voilà pourquoi je viens vous solliciter pour que vous remplissiez un questionnaire. Celui-ci est anonyme, non obligatoire et peut être renseigné en ligne.

Je vous remercie d'avance de votre participation et reste disponible pour échanger avec vous sur le sujet.

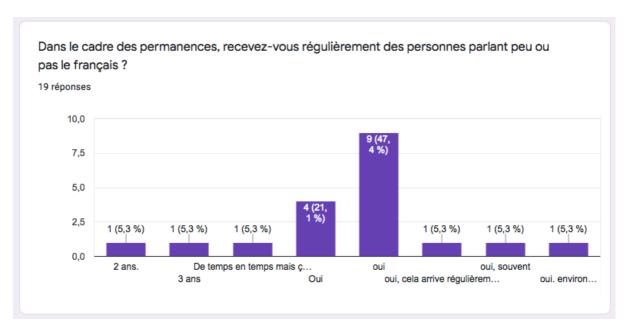
Prenez soin de vous et de vos proches, restez chez vous. A très bientôt.

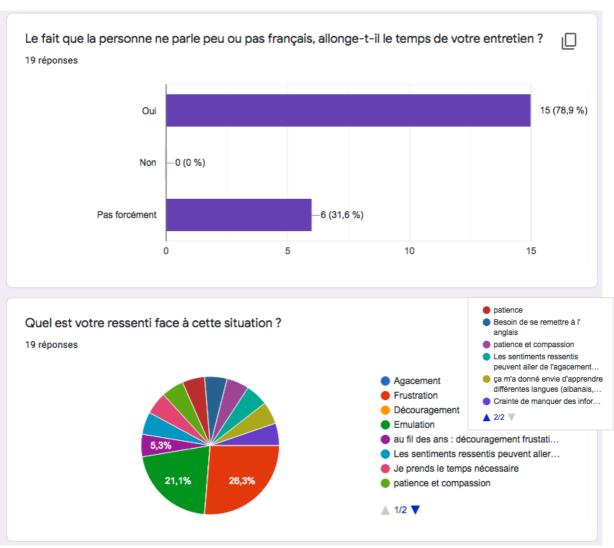
Sylvie DARAN

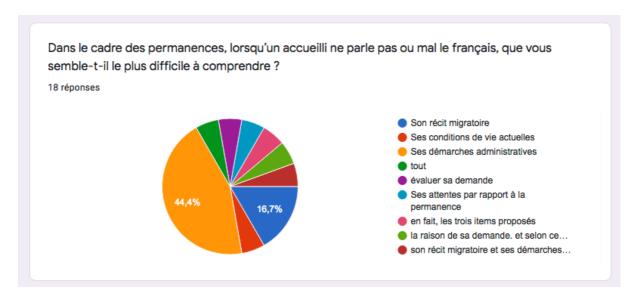
Annexe 3 : Réponses bénévoles (19 réponses)

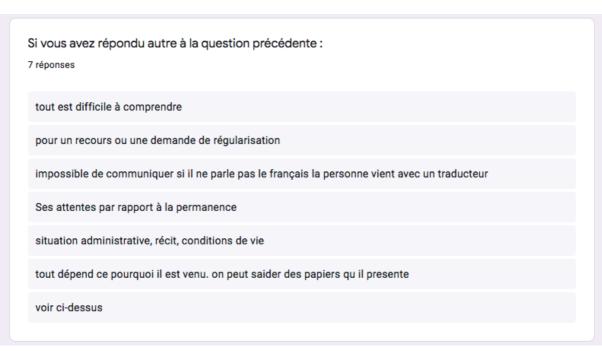
L'interprétariat dans les permanences de la Cimade

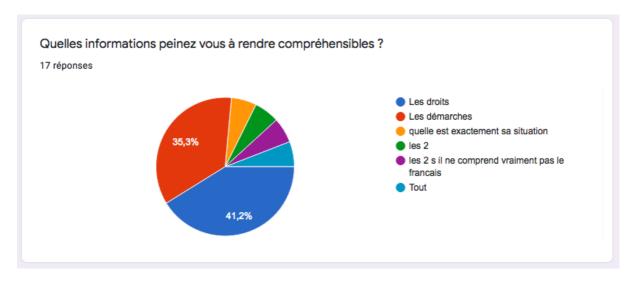












Si vous avez répondu autre à la question précédente :

7 réponses

sa situation exacte détermine les démarches à entreprendre

Les droits et les démarches: c'est un ensemble

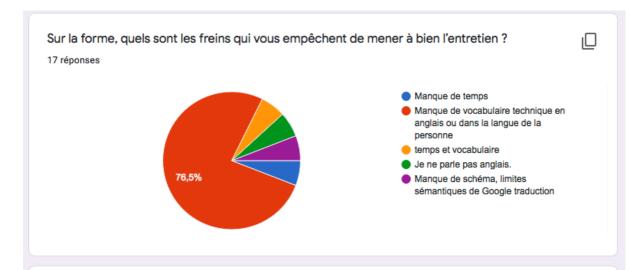
la personne ne comprend pas comment fonctionne le code des étrangers bien différent de leur pays

les droits et les démarches

s il ne comprends vraiment pas le francais ou I anglais eh bien tout est difficile

Ily a impossibilité de communiquer et donc de pouvoir avancer sur le dossier, quel est la raison de leur visite à la Cimade, leur situation actuelle et passée,...

droits et en conséquence démarches faites ou à faire



Si vous avez répondu autre à la question précédente :

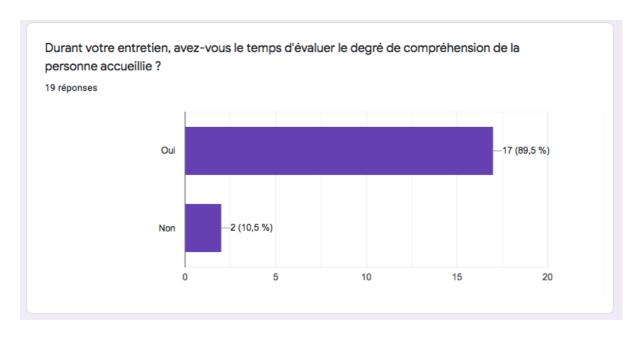
4 réponses

Quand il y a 4 rendez-vous dans une permanence de 2 heures et que l'on passe trop de temps avec une personne il n'y a pas assez de temps pour les autres. Bien souvent on dépasse les 2 heures de temps avec une personne pour x raison il n'y a plus de temps pour les autres. Ceci

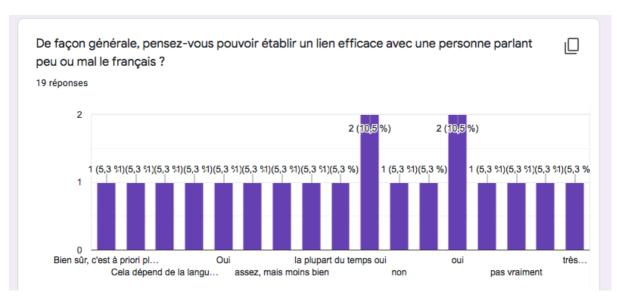
Manque de schéma, limites sémantiques de Google traduction

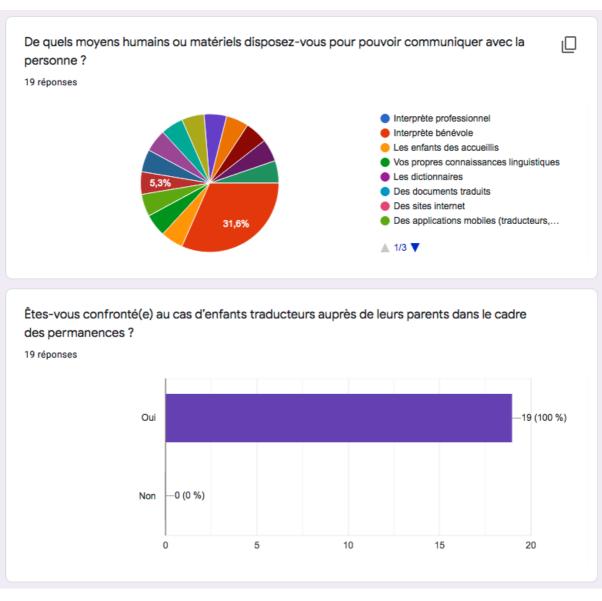
Ne pas être sure que la personne comprend vraiment mes questions.

il faut souvent une recherche consécutive intensive et une nouvelle rencontre ou communication

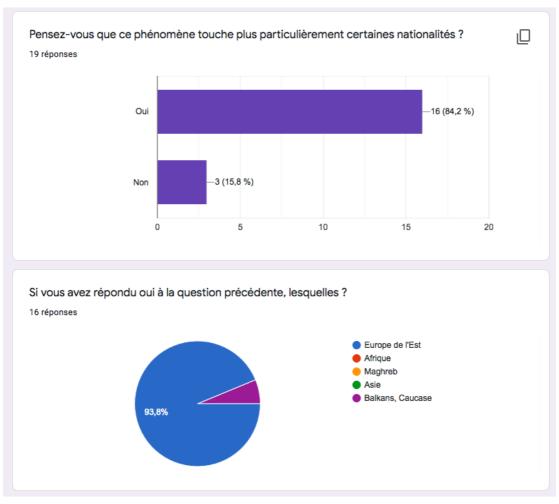


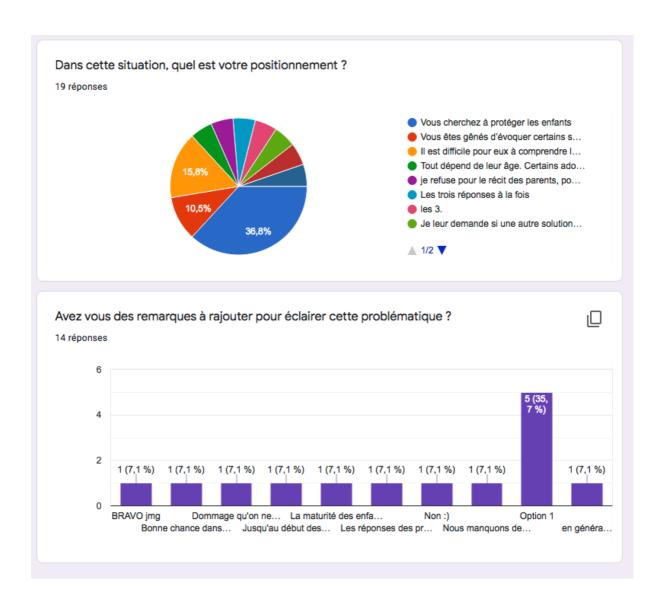












Annexe 4 : Questionnaire à destination des interprètes

Prénom:
Age:
Nationalité :
Langues parlées :
Date d'entrée en France (éventuellement)
Formation:
Profession:
Activité rémunérée ou bénévole ?
Dans quel cadre ?
 Présence physique aux permanences juridiques de la Cimade Par téléphone Accompagnement dans les administrations
Comment les personnes ont t'elles recours à vos services ?
Combien de personnes concernées ?
Quelles nationalités ?
Pour quelles prestations ?
Avez-vous un suivi ou un retour des personnes accompagnées ?
Qu'est ce qui vous pose problème dans la traduction ?
 Récits de vie douloureux, rappel de votre propre parcours ? Votre émotion, celle de l'autre ? Difficulté pour traduire des termes juridiques ?
Que vous apporte personnellement ce travail de traduction ?

Annexe 5 : Réponses Interprètes

Réponse 1

Prénom : H Age : 49 ans

Nationalité : Afghane

Langues parlées : Dari, Pachtou, Ouzbetch, Iranien

Date d'entrée en France (éventuellement) : 2 février 2002

Formation: médecin, gynécologue

Profession: infirmière

Activité rémunérée ou bénévole ? Les deux, travail avec AFORMAC

Dans quel cadre?

- Présence physique aux permanences juridiques de la Cimade Quelquefois
- Par téléphone oui
- Accompagnement dans les administrations : oui Tribunal, OFII, Cada, foyer,
 Forum Réfugiés, Hôpital, enfants en victimologie

Comment les personnes ont t'elles recours à vos services ? *Par internet, des connaissances*

Combien de personnes concernées ? 3 à 4 personnes / semaine

Quelles nationalités ? Afghans

Pour quelles prestations ? DA, maladie, médecin, CPAM, recours CNDA

Avez-vous un suivi ou un retour des personnes accompagnées ? *Tous donnent des nouvelles. Certains me disent « t'es comme ma maman »*

Qu'est ce qui vous pose problème dans la traduction ? Aucun, habituée par le malheur des autres, arrive à gérer. Reconnait que certains préfèrent les traducteurs hommes. En ce qui concerne les antécédents de viol les témoins préfèrent une interprète femme.

- Récits de vie douloureux, rappel de votre propre parcours ? Votre émotion, celle de l'autre ?
- Difficulté pour traduire des termes juridiques ?

Que vous apporte personnellement ce travail de traduction ? Des relations avec d'autres Afghans. Désir d'aider (personne ne m'a aidée quand je suis arrivée en France)

Réponse 2

Prénom: A

Age: 29 ans

Nationalité: Guinéenne

Langues parlées : Diakangué, Malanguais, Français, Poular, Soussou

Date d'entrée en France (éventuellement) : 29/01/2019

Formation : Niveau universitaire, études de droit en Guinée

Remise à niveau au Centre FLEURA à Clermont (Institut de langues)

Profession: Etudiant en attente (recours CNDA)

Activité rémunérée ou bénévole ? Bénévole

Dans quel cadre?

- Présence physique aux permanences juridiques de la Cimade : Bénévole aux permanences de la Cimade vient chaque mercredi
- Par téléphone oui
- Accompagnement dans les administrations oui à la préfecture

Comment les personnes ont t'elles recours à vos services ? Le bouche à oreille

Combien de personnes concernées ? Environ 6 personnes par jour

Quelles nationalités ? Congolais, Guinéens, Rwandais

Pour quelles prestations? Surtout recours CNDA, Titres de séjour...

Avez-vous un suivi ou un retour des personnes accompagnées ? *Oui pour une ou deux personnes*

Qu'est ce qui vous pose problème dans la traduction?

- Récits de vie douloureux, rappel de votre propre parcours ? Votre émotion, celle de l'autre ? J'essaye de prendre de la distance
- Difficulté pour traduire des termes juridiques ? Pas de problème
- Les étrangers n'arrivent pas à s'adapter aux systèmes français (bancaire, internet...)

Que vous apporte personnellement ce travail de traduction?

Je rends service à l'humanité, cela m'aide à connaitre la réalité des Français et des compatriotes.

Annexe 6 : Questionnaire à destination des enfants interprètes

1/A quel âge, avez-vous commencé à servir de traducteur à vos parents ?

2/Dans quel contexte?

- Administrations
- Domaine scolaire
- Domaine médical
- Autre

3/ Qu'est ce qui vous paraissait le plus difficile?

- Le sens des mots, la compréhension
- La traduction par elle -même
- La gêne de parler à la place des parents
- La peur de ne pas y arriver
- Autre

4/Quel était votre ressenti par rapport à vos parents?

- Contente d'aider
- Sentiment de honte/stigmatisation

5/Est-ce que cela a changé votre vision de la parentalité (en tant qu'enfant bien sûr)?

6/Diriez vous qu'il s'agit plutôt d'une expérience?

- Positive
- Négative

7/Qu'est ce que cela vous a apporté?

8/ Comment appréhenderiez-vous maintenant, en tant qu'adulte, une situation de ce genre : l'enfant sert de traducteur pour ses parents dans le cadre d'une demande d'asile ou d'un titre de séjour ?

Annexe 7 : Réponses d'une enfant interprète

1/A quel âge, avez-vous commencé à servir de traductrice à vos parents ?

Je ne me souviens pas. J'ai su lire avant le CP, la légende familiale raconte que je lisais les emballages. Et j'ai tout de suite eu avec mon statut d'aînesse un statut de savante. A 5 ans je savais faire ce que mes parents ne savaient pas faire...

2/Dans quel contexte?

J'ai traduit et fait le lien avec le monde de l'écrit dans tous les domaines, j'étais là, dès qu'il y avait un objet écrit. Mais à l'époque les assistantes sociales venaient dans les appartements et du coup, il y avait un lien différent. Dès qu'il a fallu aller dans les administrations qui sont des lieux extrêmement violents et humiliants quand on ne sait pas lire, alors c'était différent : il y a eu ce désir de défendre mes parents, de ne pas laisser les mots les humilier davantage.

3/ Qu'est ce qui vous paraissait le plus difficile?

Les choses ne se posaient pas comme ça : la nécessité donne du talent. J'ai fait ce qu'il fallait faire. J'avais peur de faire des erreurs, de ne pas comprendre mais surtout pour que cela ne coûte pas d'argent à mes parents. Ma peur la plus grande c'était qu'on se moque de moi et d'eux.

4/Quel était votre ressenti par rapport à vos parents ?

Le fait de les aider me semblait normal, je faisais ce qu'ils ne savaient pas faire. J'étais fière de ça. Mais parfois, je voyais bien le mépris et la condescendance parfois bienveillante de ceux qui pensent aider mais qui humilie ; ça c'était pénible.

5/Est-ce que cela a changé votre vision de la parentalité (en tant qu'enfant bien sûr)?

Dans le contexte dans lequel j'ai grandi, c'est-à-dire un milieu relativement violent, c'était une force, je me sentais forte dans un domaine : les mots. Et au moins, il y avait une chose que je pouvais dominer.

6/Diriez vous qu'il s'agit plutôt d'une expérience?

Là encore, je ne saurai le dire, ce n'est pas en ces termes qu'il faut poser la question : la nécessité ne te donne pas le luxe de peser les choses. Il faut faire ce qu'il y a à faire. Est-ce que cela a nui à mon enfance ? Franchement, il y avait bien pire et tout le monde s'en moquait. Quand on est dans la misère, quand on est délaissée, quand la famille se débat avec des problèmes monstrueux, cette expérience n'est pas notable comme élément négatif...

7/Qu'est ce que cela vous a apporté?

Pardon, mais là encore, je n'ai pas de réponse directe. Je sais que les mots m'ont donné de la force, une place. Le rapport aux mots est à penser dans l'ordre social global. Quelqu'un d'étranger qui traduit, c'est encore possiblement une situation d'humiliation. Je crois que tout dépend de la situation...

8/ Comment appréhenderiez-vous maintenant, en tant qu'adulte, une situation de ce genre : l'enfant sert de traducteur pour ses parents dans le cadre d'une demande d'asile ou d'un titre de séjour ?

Je crois que cela dépend du contexte et du contenu. Je crois que l'on peut entendre un enfant qui traduit, mais cela a ses limites s'il doit traduire les exactions subies par ses parents. Mais il faut aussi noter avec humilité que les frontières entre enfants/parents dans les situations de survie ne sont pas les mêmes que dans une situation apaisée. L'enfant devient une excroissance du parent et les liens sont dévoyés pour le meilleur mais aussi pour le pire. Qui voudra changer ça, devra déjà changer la situation sociale...